



Jugement au tribunal non appliqué

Par **did78**, le **25/05/2013** à **11:41**

Bonjour,

Je résume ce qui m'ammène ici. Je suis arcelé par des huissiers pour impayé pour de nombreux credits à la consommation. Dernièrement, un huissier mandaté par Carrefour finance à fait bloquer sur mon compte le montant que j'avais mis de coté pour payer mes impots, 6000€. Une dette de 4000€ + 2000€ de frais divers (huissier , lettre recommandés...) Enfin tous les frais qui finissent par nous enterrer définitivement.

Evidemment cela à fini devant le juge qui à supprimer tous les frais, m'a condamné à payer les 4000€ et à condamné la banque XXX à me payer 2000. Enfin voila je m'en sort plutot bien. XXX à récupérer via l'huissier ces 4000€, mais évidemment ne m'a jamais transmis les 2000€. Je n'ai pas l'intension de lacher l'affaire.

Les termes du jugement sont les suivant:

Le Juge de l'exécution condamne la Banque XXX à verser à Mr YYY la somme de 2000€ au titre de l'article 700 du code de la procédure civil.

- Condamne la banque XXX aux entiers dépens.
- Rappelle que les décisions du juge d'exécution bénéficient de l'exécution provisoire de droit.

Finallement j'ai donc plusieurs questions.

- l'avocat que j'ai payé pour m'assister devant le juge est à présent au abonné absent. Plus moyen de le joindre depuis plusieurs moi. Est-il tenu de suivre l'exécution du jugement ou ce n'est pas dans ces attribution.
- Ensuite, si j'oublie cet avocat, on me conseil d'envoyer une lettre recommandé à la banque XXX, mais là j'avoue ne pas trop quoi ecrire.
- Et ensuite en absence de réponse de la banque prendre un huissier domicilié dans la région du siege social de cette banque. Mais là, ce n'est vraiment pas ma région. Comment puis-je procéder, par téléphone?

Merci d'avance de vos suggestion et commentaires